Intitulé du projet : « Appui à la réduction des risques de catastrophes naturelles et à la résilience communautaire au Burundi »

Numéro du projet : 00116680

Partenaire de réalisation[1] : PNUD

Date de démarrage: 01.07.2019 **Date d'achèvement:** 31.12.2023

Date de réunion du CAP: 17.06.2019

Description succincte

Le gouvernement burundais, avec l'appui de ses partenaires, a déployé d'importants efforts sur les questions relatives à la réduction des risques de catastrophes (RRC) dans tout le pays. Des structures et outils de RRC ont été mises en place. La RRC est gérée au plus haut niveau par le Comité Interministériel des crises qui élabore la politique nationale en matière de la RRC et veille à son intégration dans les politiques, plans, programmes et projet de développement. Le Ministère de la Sécurité Publique et de la Gestion des Catastrophes en assure le secrétariat. Une Plateforme Nationale de Prévention des Risques et Gestion des Catastrophes, des Plateformes Provinciales et certaines Plateformes Communales existent. Les structures déjà créées bénéficient d'un renforcement de capacités dans RRC[2].

Malgré ces avancées dans le domaine de la RRC, la résilience des communautés face aux risques de catastrophes naturelles reste faible au Burundi. En effet, le pays est très vulnérable aux catastrophes naturelles (notamment inondations, glissements de terrain, sècheresse) associées aux changements climatiques, ainsi qu'aux maladies épidémiques, en particulier le choléra et le paludisme. Des défis persistent, notamment liés au cadre législatif et institutionnel ; à l'implication effective des autorités administratives locales, à celle du secteur privé et de la société civile ; à l'appropriation ; à la coordination ; à l'information, à l'éducation et à la Communication (IEC) ; au financement ; aux compétences et capacités des acteurs, y compris la population locale. A cela s'ajoute la faiblesse des données statistiques disponibles dans le domaine de gestion des risques et catastrophes au Burundi.

Ces défis auxquels fait face le pays ont un impact négatif sur la gestion des risques de catastrophes et cela affecte les acquis du développement durable. Cette situation est aggravée par une faible capacité de réponse aux risques et de gestion des urgences.

Le projet d'« **Appui à la réduction des risques de catastrophes naturelles et à la résilience communautaire au Burundi**» entend renforcer la résilience des communautés, notamment des femmes, des jeunes, des enfants, des personnes âgées, des personnes vivant avec un handicap ainsi que des autochtones, en renforçant les mécanismes de veille, de préparation et de réponses aux catastrophes (y compris le relèvement post-catastrophe), et les capacités des institutions en charge de la RRC.

Les résultats escomptés du projet sont : (i) les communautés ciblées, particulièrement les femmes et les jeunes sont mieux informées et en mesure de mettre en œuvre des initiatives innovantes face aux catastrophes ; (ii) les populations les plus vulnérables, ou victimes des catastrophes, ont les moyens de développer des moyens de subsistance résilients et (iii) les structures de prévention, de gestion des risques de catastrophes ont de meilleures capacités institutionnelles, organisationnelles, techniques et opérationnelles pour la gestion des catastrophes.

Le groupe cible est donc les institutions et structures en charge de la RRC, les populations les plus vulnérables des régions ciblées, et notamment les plus pauvres, les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes vivant avec un handicap et les autochtones[3].

[1] Note : Le terme « *Partenaire de réalisation* » peut être compris également comme « *Partenaire de mise en œuvre* » ou « *Partenaire d'exécution* ».

[2] Rapport de la mission d'évaluation des capacités nationales pour la réduction des risques, la préparation et la réponse aux urgences au Burundi, 2013.

[3] Stratégie nationale de RRC 2018-2025 au Burundi

Effet contribuant (PNUAD/DPP, DPR ou DPM) : **Résultat du Plan stratégique 2018-2021** Les crises, les catastrophes naturelles et les ressources sont gérées de manière à améliorer la résilience des communautés. **Effet UNDAF/CPD :** D'ici fin 2023, les autorités nationales et décentralisées adoptent et appliquent des mécanismes de prévention et de gestion des risques de catastrophe, une gestion durable des ressources naturelles (eau, terres, forêts), l'atténuation et l'adaptation liées au changement climatique et la protection des écosystèmes pour une meilleure résilience des communautés.

Total des ressources nécessaires :	13 100 000 USD	
Total des ressources allouées :		
	TRAC du PNUD :	6 000 000 USD
	Donateur :	
	Gouvernement :	
	Apports en nature :	
À financer :	7 100 000 USD	

Approuvé par (signatures)[4] :

Gouvernement	PNUD
Alain Guillaume BUNYONI **Commissaire de Police Chef** **MINISTRE DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DE LA GESTION DES CATASTROPHES**	**BINTA Sanneh** **REPRESENTANTE RESIDENTE a.i**
Signature :	Signature :
Date : 21 Août 2019	Date : 21/08/2019

[4] Note : Modifiez le bloc des signatures selon qu'il y a lieu

I. PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Le Gouvernement du Burundi s'est inscrit dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le Cadre d'Action de Sendai de réduction des risques de catastrophes (2015-2030) et les Objectifs pour le Développement Durable (ODD). En outre, le Burundi a souscrit à la Stratégie Régionale de l'Union Africaine pour la Réduction des Risques de Catastrophes. C'est afin de mettre en œuvre ces engagements internationaux et d'apporter des réponses aux besoins nationaux, que le Burundi a élaboré son Plan National de Développement (2018-2027) qui tient compte des priorités nationales dans le domaine de la préparation et de la réponse aux risques de catastrophes.

Afin de mettre en œuvre les priorités nationales identifiées dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes, le pays a bénéficié d'un appui pour la mise en œuvre du Plan d'Action sur la Réduction des Risques, la préparation et la réponse aux urgences à travers le Projet d'appui au renforcement des capacités nationales. Les principaux résultats de ce projet sont : la redynamisation et la mise en place des plateformes provinciales et communales et l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes (2018-2025).

L'objectif principal de cette stratégie est de :

Renforcer la résilience institutionnelle et communautaire à travers un cadre légal politique et programmatique de la RRC, la promotion d'une culture de prévention et de gestion du risque et la mise en place de mécanismes de coordination des actions de réponse et de gestion des urgences à tous les niveaux ».

Malgré les avancées enregistrées dans le domaine de préparation et réponse aux désastres, la résilience des communautés face aux risques de catastrophes reste faible au niveau du Burundi. La participation active de la population à la prévention des risques et à la gestion des catastrophes reste notamment un défi : jusqu'à présent, la population « subit » les catastrophes et leurs impacts et n'est pas encore totalement « partie prenante » des interventions dans ce domaine[5]. Par ailleurs, les moyens de subsistance des ménages, qui dépendent de l'agriculture, laquelle emploie environ 80 % de la population, et contribue à seulement 40 % du PIB[6], se voient fragilisés ou perdus, augmentant encore la vulnérabilité de la population.

Or, le pays est de plus en plus vulnérable aux risques de catastrophes naturelles et climatiques. Ces dernières années, des évènements météorologiques et climatiques extrêmes, marqués par des phénomènes de sècheresse prolongée au Nord du pays (notamment dans les provinces de Kirundo et Muyinga), et des inondations et glissements de terrains récurrents dans les zones de plaine, le long des rivages du lac Tanganyika, ainsi que (provinces de Bujumbura Mairie, Bujumbura Rural, Makamba, Rumonge) ont été plus fréquents, et souvent avec un impact économique et humain important. Par conséquent, le développement et la stabilité socioéconomique des localités affectées sont compromis par les déplacements récurrents des populations affectées, dont 55% sont des femmes[7], ainsi bien sûr que par la destruction des infrastructures, la perte des moyens de subsistance et la réduction de la production agricole.

Ainsi, en 2014, après les glissements de terrains et les importants ruissellements provoqués par les fortes pluies au mois Février 2014 à Bujumbura, une évaluation a été conduite pour évaluer les dégâts. L'évaluation des dommages causés aux infrastructures économiques et sociales sur base du coût de la reconstruction à l'identique s'élevait à un total de 6,9 milliards de FBu soit 370 millions de dollars ou 0,18% du PIB. En matière de récolte, 2,5 milliards de FBu ont été perdus, 3000 hectares détruits, tandis que 3217 ménages ont dû se déplacer et 77 personnes ont perdu la vie[8].

La faible résilience des communautés aux catastrophes persiste aussi du fait d'un accès limité à l'information, y compris sur les bonnes et mauvaises pratiques en matière des activités humaines sur le climat et l'environnement, ainsi qu'à l'implication insuffisante des structures de gestion et des

[5] Plan d'action National en RRC 2013-2016

6 Burundi - Vue d'ensemble, https://www.banquemondiale.org/fr/country/burundi/overview

[7] Rapport DTM février 2019

[8] Burundi Rapid Assessment with focus on flood risk management report April 2014

populations, notamment des femmes, jeunes, enfants, personnes âgées, personnes vivant avec handicap et autochtones, dans la préparation et la réponse aux catastrophes naturelles.

Dans ce cadre, les barrières structurelles relatives aux inégalités de genre et à la discrimination qu'elles peuvent engendrer réduisent la résilience des femmes aux catastrophes naturelles. En effet, en raison de leur rôle important dans le travail non rémunéré (soins aux ménages) et dans l'agriculture, les femmes sont particulièrement vulnérables aux aléas climatiques ; pendant et après une catastrophe, les femmes sont les premières victimes en termes de pertes en vies humaines, de pertes de leurs moyens de subsistance, et des violences basées sur le genre. En effet, souvent déplacées dans des abris de fortune après les catastrophes, les femmes et les filles sont souvent plus vulnérables aux risques d'agressions physiques ou sexuelles.

L'accès limité à l'information est en grande partie dû à l'absence d'un système uniformisé de collecte et de partage des données relatives aux risques de catastrophes, notamment les données de prévisions météorologiques. Au Burundi, il n'existe en effet pas de mécanismes permettant la saisie systématique et complète de tous les désastres et des dommages enregistrés au courant des années passées dans une base de données permettant d'avoir une traçabilité de l'historique des catastrophes naturelles dans le pays et de leurs impacts socioéconomiques, comme cela apparait dans le Sendai Framework Data Readiness Report du Burundi[9].

Par ailleurs les informations sont fournies dans un langage technique difficile à comprendre et l'utilité de ces informations n'est pas évidente au sein des communautés. En outre, les canaux de transmission de l'information ne sont ni diversifiés ni adaptés pour capter l'attention de la majorité de la population. L'information météorologique est par exemple transmise par l'Institut Géographique du Burundi (IGEBU) à travers la radio et la télévision nationale, la Plateforme Nationale de Prévention des Risques et Gestion des Catastrophes et la Croix Rouge du Burundi.

Toutefois, pour avoir ces informations, la population semble privilégier d'autres moyens de communication tels que la téléphonie mobile, les lieux de rassemblements (lieux de cultes, marchés, réunions communautaires) ou les moyens traditionnels d'alerte (sifflets, tambours). Il est indispensable de tenir compte du fait que le faible niveau de revenus et l'accès limité à l'alimentation en énergie au sein des ménages limitent fortement les types de canaux de communications pouvant être utilisés par la population. Les hommes et les femmes ont en outre des niveaux d'accès inégaux aux sources d'informations sur les alertes précoces, en raison des contraintes plus lourdes que subissent les femmes en termes d'analphabétisme, de fracture numérique, aux de restriction à la mobilité et en raison du fardeau que constituent les tâches domestiques.

De manière générale, on note par ailleurs une faible participation des femmes dans les structures de gestion et de prévention des risques de catastrophes naturelles.

L'implication insuffisante des structures en charge de la préparation et de réponse face aux risques de catastrophes à certains niveaux (National, Provincial et Communal) est due au fait que ces structures ne sont ni suffisamment engagées ni outillées pour pouvoir répondre efficacement en cas de désastre. Certains responsables des structures n'ont pas encore suffisamment assimilé la culture du risque et ne privilégient pas systématiquement les efforts requis pour dynamiser les structures dédiées.

Au niveau National, il est à noter un manque d'appropriation par les acteurs, tant au niveau de l'engagement politique, qu'au niveau des partenaires et des groupes sectoriels. L'absence d'une politique nationale en matière de réduction des risques de catastrophes fragilise davantage l'opérationnalisation de ces structures.

Au niveau local, l'encadrement n'est pas suffisant pour permettre à ces acteurs de jouer pleinement leurs rôles. Les structures déconcentrées et communautaires n'ont pas les moyens opérationnels de tenir régulièrement des réunions de coordination, d'information et de partage de connaissances.

[9] Burundi: Sendai Framework data readiness review report, 2017, Government of Burundi

II. STRATÉGIE

La logique d'intervention du projet est basée sur le fait que, si l'ensemble des acteurs développent une culture de la prévention, qu'ils sont mieux informés sur les risques, qu'ils ont des capacités améliorées et sont pleinement impliqués dans la préparation et la réponse aux catastrophes, et si les populations vulnérables ou affectées par les catastrophes bénéficient de moyens et de capacités idoines pour prévenir, faire face et se relever rapidement des catastrophes, alors les institutions et les communautés seront plus résilientes aux catastrophes naturelles. A cet effet, le projet vise à renforcer la résilience des communautés aux catastrophes naturelles afin qu'elles puissent contribuer à réduire les risques de catastrophes et se relever effectivement après les chocs. Pour ce faire, le projet mettra en œuvre deux solutions à savoir :

(a) améliorer la culture de la prévention des risques dans les communautés, faciliter leur mobilisation pour la gestion des risques, en misant davantage sur le rôle clé des femmes en tant qu'actrices de changement et en incluant les jeunes, les personnes âgées, les personnes vivant avec handicap et les autochtones, afin de leur permettre de prendre une part active à la préparation et à la réponse aux catastrophes , mais aussi de se relever des catastrophes en étant plus résilients (build back better);

(b) Améliorer les capacités institutionnelles, organisationnelles, techniques et opérationnelles des structures nationales et locales pour la gestion des risques de catastrophes.

C'est dans ce cadre que la stratégie du projet aura quatre composantes :

(i) Promotion de la culture de prévention des catastrophes et de gestion des risques dans les communautés ;

(ii) Restauration des infrastructures et des moyens de subsistances perdus à travers une approche de type « build back better » ;

(iii) Renforcement des capacités des acteurs, et ;

(iv) Amélioration de la coordination des acteurs. Ces voies de solutions se renforcent mutuellement et seront mises en œuvre en tenant compte de leur interdépendance. La stratégie mettra en outre un accent particulier sur le renforcement de la participation active des femmes de même que sur la prise en compte de leurs besoins spécifiques dans le développement d'une culture de résilience face aux catastrophes naturelles.

Concernant la première composante, **Amélioration de la culture du risque dans les communautés**, le projet va appuyer un plaidoyer pour la mise en place des mécanismes de communication endogènes adaptés aux réalités territoriales pour informer sur la RRC. De plus, le projet va appuyer des actions visant la mobilisation sociale pour le changement de comportement en faveur de la résilience aux catastrophes. Avec cette composante, la participation de la population dans la préparation et réponse aux catastrophes sera améliorée. En effet, même s'ils vivent les effets des catastrophes au quotidien, les communautés ont besoin d'être mieux informées pour faire face à leurs conséquences. L'information et la sensibilisation sont d'autant plus importantes pour l'implication efficace des populations à la préparation et la réponse aux risques de catastrophes. L'enjeu est de susciter une réflexion, de forger une opinion informée, d'inspirer des innovations locales auprès des groupes déjà actifs comme les associations des femmes et des jeunes et de renforcer les opportunités de collaboration autour des activités qui réduisent la vulnérabilité et renforcent le rôle des parties prenantes au niveau local. Les femmes sont souvent bien placées pour gérer les risques en raison de leurs rôles à la fois d'utilisatrices et de gestionnaires des ressources environnementales, de soutiens économiques, de dispensatrices de soins et de travailleuses communautaires[10]

Les actions concernées par cette composante sont, entre autres, mener une étude CAP pour identifier les lacunes en matière d'information disponible et des risques qui existent, mieux connaitre la perception et le comportement des communautés face aux risques de catastrophes, et identifier les meilleurs moyens d'information des communautés, tels que mettre à disposition des porte-voix ou mégaphone aux communautés, installer les écrans plats pour la diffusion des messages d'alertes

[10] Préparation à une réponse efficace en cas de catastrophe

en langages appropriés, les informations sur la réduction des risques de catastrophes et les exercices de simulation. Le Réseau National de Communication et d'information sera appuyé pour être opérationnel en cas de crise ou d'urgence. Aussi, le projet va créer des partenariats avec des compagnies de téléphonie mobile pour la diffusion des SMS d'alerte. En outre, le projet va appuyer la conception des messages selon un langage de communication au niveau de compréhension des populations et promouvoir l'utilisation des radios qui se trouvent déjà dans des communautés. Enfin, le projet va s'investir dans la capitalisation des lieux de rassemblements au sein des communautés, les moyens traditionnels d'alerte et la promotion de la culture du risque chez les populations et les décideurs locaux.

En ce qui concerne la deuxième composante, **Restauration des infrastructures et moyens de subsistances perdus**, le projet va appuyer l'activation de la planification en amont du relèvement post désastre parmi toutes les parties prenantes de la RRC. La planification du relèvement avant une catastrophe est un processus d'institutionnalisation du relèvement, la capacité qui est entreprise avant qu'un désastre réel ne soit imminent ou se produise pour renforcer les plans, les initiatives et les résultats de la reprise après sinistre. En effet, beaucoup peut être fait avant qu'une catastrophe survient pour faciliter la planification de la récupération après une catastrophe et améliorer les résultats du relèvement poste catastrophe.

Les actions concernées par cette composante sont : sensibiliser les décideurs au niveau national à travers la PFN sur la planification avant les désastres pour une préparation améliorée ; au niveau des provinces et des communes :engager les dirigeants locaux à défendre la planification du relèvement après les désastres, promouvoir et encourager une large participation des parties prenantes de la communauté, y compris les femmes, les enfants et d'autres groupes vulnérables, et appuyer sur leurs moyens de subsistance, utiliser des informations générées par l'identification des dangers et des risques, la cartographie des risques et l'outil INFORM, afin de déterminer les principaux domaines d'intervention et études de base lorsque cela est possible (par exemple, sites d'élimination de débris). En outre, le projet va communiquer les ressources et les capacités de relèvement aux planificateurs des administrations locales et établir des mécanismes clairs pour la gestion des volontaires en cas d'intervention et maintenir une base de données à jour sur les ressources humaines disponibles afin de mieux les coordonner. Au niveau des communautés : préparer les ménages vulnérables, notamment les femmes, les personnes âgées et vivant avec un handicap à limiter les impacts d'une catastrophe, diversifier les moyens de subsistance et appuyer le relèvement socio-économique des personnes affectées par les catastrophes et des infrastructures (routes, réseaux, bâtiments, etc.), notamment par les travaux HIMO, la diversification de moyens de subsistance durable et résilients au changement climatique, ainsi que des activités suivant l'approche 3X6.

Concernant la troisième composante, **Renforcement des capacités des acteurs**, il s'agit de favoriser un environnement propice et d'améliorer les compétences et les connaissances des acteurs (femmes, hommes, jeunes et décideurs locaux) à la préparation et la réponse de catastrophes pour une résilience communautaire accrue. Cette composante va capitaliser sur la mobilisation sociale et la communication, pour inclure tous les acteurs afin d'assurer leur implication dans les actions de résilience communautaire face aux risques de catastrophes.

A cet effet, le projet va appuyer la mise à jour et le test des plans de contingence sensible au genre, organiser des exercices de simulations périodiques d'intervention en cas de catastrophes, et renforcer le système de suivi-évaluation à tous les niveaux. L'appui sera aussi dans la mise en place d'un système de collecte, d'analyse et de diffusion des données des risques de catastrophes ainsi que leur effet sur les femmes et les hommes. Également, le projet va appuyer le développement d'une cartographie nationale des risques en utilisant le système GPS et GIS, et apporter un appui technique et opérationnel aux structures déconcentrées de la PFN pour la gestion efficace des risques de catastrophes.

Au niveau des ménages, le projet va appuyer les initiatives visant à renforcer les capacités socio-économiques des femmes et des hommes (des initiatives comme récupération pour gestion innovantes des restes ou déchets/ débris des infrastructures après catastrophes). Dans ce sens, le projet va aussi appuyer la participation active des femmes aux processus de prise de décision à tous les niveaux. Un appui particulier sera donné pour la mise en œuvre des initiatives innovantes et transformatrices pour la résilience communautaire face aux risques de catastrophes.

Les bonnes pratiques seront identifiées, documentées et partagées au niveau national, régional et international (favorisant les initiatives de la coopération sud-sud).

Concernant la dernière composante, **Amélioration de la coordination des acteurs**, il s'agit d'améliorer l'appropriation nationale et locale à travers la collaboration, la synergie et la complémentarité entre différents acteurs et intervenants en matière de réduction des risques de catastrophes au bénéfice d'un développement durable au Burundi. Le projet veillera particulièrement à l'intégration des approches et aux synergies entre les acteurs impliqués dans le développement et dans l'humanitaire. L'approche à privilégier sera celle du renforcement de la résilience, notamment en jouant sur la complémentarité des secteurs et des parties prenantes, selon leurs mandats, compétences et expériences pour un travail conjoint, collaboratif et coordonné de RRC. A cet égard, un accent particulier sera mis sur les capacités et les appuis en matière de relèvement post-catastrophe, notamment par le biais d'activités HIMO, d'initiatives 3X6 et la reconstruction d'un tissu socio-économique durable.

Le projet développera ainsi un partage clair des responsabilités selon les missions et zones d'intervention de chacun des acteurs et procédera à une capitalisation systématique des acquis.

Dans ce cadre, le projet est aussi appelé à appuyer la Plateforme Nationale de Prévention des Risques et Gestion des Catastrophes (PFN), les plateformes provinciales, les plateformes communales et les structures collinaires de gestion des risques de catastrophes pour instaurer un système de parrainage au sein de ses structures déconcentrées.

Pour plus d'appropriation, la mobilisation des ressources additionnelles se fera essentiellement sur base d'une planification concertée avec les partenaires pour obtenir une synergie maximale en utilisant les capacités fortes de chacun. La prise en compte des groupes particuliers, surtout les groupes sensiblement touchés par les situations de catastrophes dans la communauté locale et les plus représentatifs de la communauté comme les femmes et les jeunes en matière de RRC sera une préoccupation stratégique du projet. Le projet va capitaliser sur les initiatives existantes des parties prenantes dans le domaine de la RRC à travers la mise en œuvre des activités identifiées comme prioritaires pour produire des effets attendus.

L'atteinte de ces résultats est cependant subordonnée à l'existence des conditions suivantes : (i) La volonté politique, la mise en place d'un cadre légal pour l'évaluation de la planification et de la mise en œuvre des actions de la RRC dans différents structures sectorielles du gouvernement central et local ; le leadership national et l'engagement des acteurs sont effectifs ; (ii) Tous les moyens nécessaires techniques, opérationnels et financiers sont mis à la disposition des acteurs (les communautés, la société civile et les institutions) et l'engagement des communautés affectées.

La zone d'intervention du projet sera les régions les plus affectées par les catastrophes récurrentes, à savoir les provinces de : Bujumbura Mairie et Rural, Rumonge, Cibitoke et Bubanza qui sont affectées de façon récurrente par les glissements de terrain et les éboulements et ont un effectif élevé (77654) des personnes déplacées internes, dont 76% dues aux catastrophes naturelles.[11] Kirundo et Muyinga qui sont les provinces du nord du Burundi les plus affectées par la sècheresse[12]. La stratégie d'intervention du projet sera flexible et adaptable tout au long du cycle du programme afin de rester pertinente par rapport à des priorités spécifiques ou nouveaux besoins, par le biais d'examens périodiques, d'études et de sondages. Les synergies programmatiques et opérationnelles à l'interne du programme seront également renforcées afin d'accroître son impact de manière cohérente, efficace et durable. Conçu sur le principe de la pertinence et ne laissez personne pour compte, le programme engagera de manière stratégique des partenaires de développement, renforcera les capacités institutionnelles et opérationnelles des acteurs locaux et des associations/coopératives de bénéficiaires, gérera les connaissances et la communication, favorisera l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes afin de consolider ses acquis et tirer profit du changement transformationnel. Les succès/échecs seront documentés et présentés sous forme de leçons apprises, pour faire une mise à l'échelle dans d'autres communautés ou procéder à mesures correctives.

11 DTM avril 2019

12 Cf les résultats préliminaires d'INFORM Burundi en cours d'élaboration

Il est important de mentionner que, d'une part, les interventions du programme s'inscrivent dans les priorités nationales en ce qui concerne l'adaptation aux effets du changement climatique[13]. D'autre part, les interventions du programme vont également contribuer à l'atteinte de résultats planifiés à travers les priorités du CPD du PNUD 2019 – 2023. Il s'agit particulièrement de la priorité 3, amélioration de la résilience au changement climatique et aux catastrophes.

Le programme sera réalisé en tenant compte des leçons pertinentes des projets similaires du PNUD et d'autres partenaires. En effet, les leçons démontrent que :

(1) le renforcement des capacités technique et opérationnelle des partenaires bénéficiaires peut leur permettre de jouer pleinement leur rôle et contribuer à la durabilité des acquis du programme ;

(2) la nécessité d'être plus présent sur le terrain pour mieux accompagner/encadrer la mise en œuvre des interventions par des partenaires et bénéficiaires ;

(3) la nécessité d'encourager et de bâtir sur les synergies entre les projets et les acteurs du secteur afin d'éviter des duplications et de capitaliser sur les expériences existantes ;

(4) la nécessité de clarifier les rôles et responsabilités des partenaires afin de mieux coordonner et tirer profits des expertises diverses.

13 Notamment le Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA)

III. RÉSULTATS ET PARTENARIATS

Résultats escomptés

Effet 4 du UNDAF : D'ici 2023, les autorités nationales et décentralisées adoptent et appliquent des mécanismes de gestion et prévention des crises et des risques de catastrophes, de gestion durable des RN (eau, terre, foret), de mitigation et d'adaptation aux changements climatiques et de protection des écosystèmes pour assurer une meilleure résilience des communautés

Réalisation correspondante 3 du plan stratégique : Renforcer la résilience aux crises et aux chocs afin de préserver les acquis du développement

Produit 3.1 DU CPD : Des outils et dispositifs de planification et d'évaluation fondés sur des données factuelles sont utilisés pour mettre en œuvre des mesures d'adaptation, de prévention et de préparation préalable fondées sur des données relatives aux risques et tenant compte des disparités entre les sexes, afin de limiter les effets des catastrophes naturelles sur les collectivités

Les résultats escomptés du projet sont :

Résultat 1. Les communautés, y compris les femmes, les jeunes, les enfants, les personnes âgées, les personnes vivant avec handicap et les autochtones sont mieux préparés à faire face aux catastrophes et à se relever à la suite de celles-ci.

Produit 1.1 : Les communautés, y compris les femmes et les jeunes, sont mieux informées sur les risques et développent une culture du risque

Interventions :

a) Mener une étude pour identifier les besoins de communication de la RRC
b) Concevoir des messages simples et compréhensibles à transmettre aux utilisateurs
c) Appuyer la sensibilisation des communautés sur le RRC
d) Appuyer l'opérationnalisation du Réseau National de Communication et d'Information sur la RRC
e) Diversifier les canaux de communication de l'information sur le RRC
f) Sensibiliser les communautés aux risques qu'ils encourent
g) Plaider auprès des communautés pour l'initiation de projets améliorant leur résilience
h) Renforcer la communication entre les structures
i) Plaider pour la formalisation de l'engagement de la communauté par rapport à la préparation et réponse des risques de catastrophes
j) Les communautés participent à la cartographie des risques de catastrophe
k) Les résultats de la cartographie des risques de catastrophe sont diffusés auprès des communautés et consultables

Produit 1.2 : Les communautés affectées par les catastrophes, en particulier les femmes, les jeunes, les enfants, les personnes âgées, les personnes vivant avec un handicap et les autochtones ont accès à des moyens de subsistance / opportunités économiques et solutions durables

Interventions :

a) Développer des activités économiques pour la réintégration durable et l'autonomisation économique des communautés ou ménages sinistrés, déplacés, retournés ;
b) Fournir les moyens et les capacités aux personnes sinistrées, déplacées, retournées, particulièrement aux femmes, aux jeunes et aux plus vulnérables, de mieux reconstruire leurs infrastructures sanitaires et scolaires, logements et moyens de subsistance, y compris par des activités HIMO ou une approche 3X6 ;
c) Appuyer la planification des actions de réponses aux catastrophes et de relèvement précoce au niveau communal
d) Mettre à jour la planification multi-acteurs pour le relèvement en cas de catastrophe
e) Intégrer la réduction des risques et la gestion des catastrophes à l'évaluation annuelle des communes et provinces.

Produit 1.3 : Les groupes de femmes et des jeunes sont outillés pour réduire les risques de catastrophe

Interventions :

a) Identifier des associations communautaires qui interviennent dans le domaine de la RRC existantes dans la zone d'action

b) Évaluer les besoins inclusifs au niveau des communautés à grand risque de catastrophes

c) Renforcer les capacités des leaders des associations dans la mobilisation et gestion des ressources nécessaires en cas de catastrophes,

d) Appuyer la mise en place des plans de résilience communautaire

e) Effectuer des exercices de simulation de la mise en œuvre des plans de résiliences

Résultat 2. Les structures nationales et les acteurs locaux sont mieux outillés pour une gestion effective des risques de catastrophes.

Produit 2.1 : Les Communes disposent d'un système efficace d'alerte précoce des risques de catastrophe

Interventions :

a) Mettre en place des mécanismes / systèmes d'alerte précoce intégrés efficaces ;

b) Renforcer les capacités techniques des structures d'alerte précoce ;

c) Diversifier les méthodes d'alerte au niveau communautaire (lieux de rassemblements : (lieux de cultes, écoles, marchés, réunions communautaires), sifflets, tambours, radios communautaires)

d) Explorer la pertinence d'un partenariat avec les sociétés de téléphonie mobile pour diffuser les alertes et coordonner les réponses aux catastrophes

Produit 2.2. : Les structures Nationales et les acteurs locaux ont de meilleures capacités techniques, institutionnelles, organisationnelles et opérationnelles.

Interventions :

a) Elaborer ou mettre à jour les plans de contingence et les tester en prenant en compte le genre

b) Identifier des sites d'évacuation en cas de survenue de catastrophe au niveau de la plateforme communale sur identification communautaire

c) Organiser des exercices périodiques de simulation (en salle comme en situation réelle) de réponses en cas de catastrophes

d) Réaliser une cartographie nationale des risques dynamique sur GIS

e) Appuyer la mise en place d'un système régulier de collecte, analyse, et diffusion des données des risques de catastrophes

f) Développer un système de collecte des informations relatives aux impacts économiques des catastrophes

g) Diffuser les informations sur l'impact économique des catastrophes ; la cartographie nationale des risques ; et INFORM à tous les niveaux

h) Renforcer la coopération Sud-Sud à travers le partage des bonnes pratiques et les leçons apprises avec l'Ouganda, le Cameroun et éventuellement le Kenya

i) Appuyer l'opérationnalisation d'un Centre National des Opérations d'Urgence

j) Appuyer la Plateforme Nationale de Prévention des Risques et Gestion des Catastrophes pour instaurer un système de parrainage à ses structures déconcentrées

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés

Des ressources internes et externes seront nécessaires pour obtenir des résultats escomptés. Les ressources internes seront le personnel recruté et les matériels achetés par le PNUD, notamment, mais non limité aux, les équipements informatiques, équipements roulants le matériel de visibilité et le matériel de bureau. Les ressources matérielles (en bon état) des anciens projets du PNUD pourront faire l'objet d'un transfert au bénéfice de ce programme.

Pour le personnel, il est prévu d'avoir une équipe à Bujumbura. Le personnel du projet à Bujumbura sera composé d'1 gestionnaire de programme (Spécialiste en résilience, gestion de l'environnement et réduction des risques de catastrophes), 1 assistant/e administratif et financier (SC), 1 chauffeur (SC) et un chargé de communication communautaire.

Le programme suppose une ressource externe qui comprendrait la mise en place d'un secrétariat technique, qui sera à la charge du Gouvernement. Cela facilitera aussi l'appropriation nationale des résultats. Les ressources matérielles seront transférées à la plateforme nationale de prévention des risques et gestions des catastrophes et seront utilisées par ce secrétariat tout au long du cycle du programme.

L'achat des ressources additionnelles sera fait en fonction des besoins du programme. Ces ressources pourront inclure notamment le recrutement des consultants nationaux et/ou internationaux pour les études, cartographies, évaluations à mi-parcours et finale, ainsi que les recrutements nécessaires pour répondre à d'autres besoin en matière de formation, d'appui et de renforcement des capacités.

Partenariats

Le projet est appelé à mobiliser différents types de partenariats, notamment : les Institutions Gouvernementales, les Provinces, les Communes, la société civile, le secteur privé local, les Agences du Système des Nations Unies au Burundi et la Coopération Multilatérale et Bilatérale.

Institutions Gouvernementales

- Le Ministère ayant la gestion des catastrophes dans ses attributions aura la responsabilité d'assurer la coordination et la facilitation des actions de mise en œuvre de la gestion des risques de catastrophes. Ce ministère travaillera avec les autres ministères sectoriels selon la nature et l'ampleur de la catastrophe. C'est donc avec ce ministère que le présent document de projet sera signé. Les actions en rapport avec la coordination des acteurs et le partenariat avec le secteur privé seront conduits en étroite collaboration avec ce ministère. (Voir le Résultat 1 produit 1 et Résultat 2 produit 1 et 2).
- Le Ministère ayant les affaires sociales dans ses attributions aura la responsabilité d'assurer la coordination et la facilitation des actions de mise en œuvre du relèvement des membres des communautés affectées par les catastrophes naturelles. En cas de catastrophes, le projet va collaborer avec ce ministère pour mettre en œuvre la réintégration des personnes victimes des catastrophes à travers les solutions durables.
- Le Ministère ayant la communication dans ses attributions aura la responsabilité de faciliter la transmission des messages conçus à travers les médias publics et privés. C'est à travers ce ministère que le partenariat avec les radios privées sera matérialisé.
- Les institutions et structures nationales : l'IGEBU est la principale structure nationale possédant un rôle fondamental dans tout ce qui a trait à l'évaluation des risques, prévisions saisonnières et projection du changement climatique. Il va ainsi jouer un rôle prépondérant dans la communication des alertes précoces et dans la prévision des effets des changements climatiques.
- La Plateforme Nationale de Prévention des Risques et Gestion des Catastrophes assure la coordination des acteurs de la réduction des risques de catastrophes. Elle va assurer l'opérationnalisation des Plateformes Nationale, Provinciales et Communales et veillera au fonctionnement des bases opérationnelles au niveau collinaire. Elle sera en charge également de faire le plaidoyer auprès des bailleurs de fond pour financer la Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes.

La PFN va participer dans le cadre du présent projet au renforcement des capacités des autres plateformes, au parrainage des plateformes provinciales et communales, à la mise à jour des plans de contingence et à la coordination des acteurs.

- Université du Burundi (expertises Climat, RRC et SIG, notamment pour la cartographie des risques)

Province : Elle aura le rôle d'accueillir les exercices de coordination des acteurs de la RRC au niveau provincial jusqu'au niveau collinaire. En outre, la Province s'assure de la mobilisation des effectifs techniques provinciaux pour appuyer le processus de promotion de la résilience des individus et des communautés.

Commune : La Commune aura la responsabilité de la planification locale en incluant la RRC dans les PCDC en tenant compte de la dimension genre. Elle a la responsabilité de prévoir une ligne budgétaire pour la RRC. Aussi, la Commune fera le suivi des projets et la collecte des données pour les initiatives communautaires et les actions des bases opérationnelles.

Société civile et ONGs

- Les organisations de la société civile qui participent dans les plateformes à tous les niveaux vont contribuer à l'opérationnalisation de ces dernières et au renforcement des capacités des membres des bases opérationnelles au niveau des collines. Elles seront également mobilisées pour mettre en œuvre des actions visant la participation citoyenne et l'accès aux opportunités économiques des femmes, des jeunes et groupes vulnérables. Elles pourront comprendre (sans s'y limiter) la Croix Rouge du Burundi (cartographie des risques de catastrophes au niveau communal), GIZ (cartographie des risques à Rumonge), ainsi que les ONG et associations présentes ou ayant une expérience au niveau communautaire ou actives sur des secteurs complémentaires, telles que Concern World Wide, World Vision, Action Aid et OXFAM NoviB, Norvegian Church Aid, Cordaid.

Secteur privé

- Mener des actions de réhabilitation de l'environnement dans l'exécution de leurs activités et faire des contributions dans la reconstruction des infrastructures après une catastrophe.
- Une ou plusieurs sociétés de téléphonie mobile pourront être approchées pour mettre en place un système d'alerte par sms, d'information et de coordination des actions liées à la RRC.

Agences du Système des Nations Unies : les agences des nations unies qui interviennent pour l'Effet 4 en rapport avec la gestion et prévention des risques de catastrophes et la résilience des communautés du UNDAF sont : OCHA, HCR, PAM, UNICEF, UNFPA et OIM qui appuient la PFN dans le renforcement de ses capacités, la mise en place de la cartographie des risques et l'alerte précoce.

Coopération Multilatérale et Bilatérale

Les partenariats seront développés avec des partenaires techniques et financiers (PTF) engagés dans la RRC, la gestion des ressources naturelles, l'adaptation aux changements climatiques et la résilience telles que la Banque Mondiale (cartographie des risques déjà financées pour 5 communes), l'Union Européenne, la Banque Africaine de Développement, l'AFD, ONADEL, JICA, etc. ainsi que les Ambassades accréditées au Burundi afin de renforcer les synergies et la cohérence des actions en matière de résilience.

Risques et hypothèses

Les risques identifiés sont liés aux aspects : (i) politiques ; (ii) financiers, (iii) institutionnels, iv) juridiques et v) de l'appropriation.

Ils sont plus développés dans la matrice ci-dessous qui résume les risques, leur occurrence, les conséquences possibles et les mesures de mitigation envisagées.

Matrice d'analyse des risques et des mesures de mitigation :

Risques	Degré/ occurrence	Conséquences possibles	Mesure de mitigation
Survenance d'une crise politique /Perturbation des activités dues à la période électorale	Elevé	Déplacement des populations Retrait des bailleurs de fonds Diminution du budget Retards dans les atteintes des résultats	Suivi de la part de la communauté internationale et diplomatique Liens du projet avec les administrations et partenaires nationaux et déconcentrés Planification pour atteindre les objectifs Dérogation pour prolonger la durée du projet
Risques financiers (faibles financements complémentaires)	Moyen	Faible taux d'exécution du projet Non atteinte des résultats	Visibilité et plaidoyer systématique pour la mobilisation des bailleurs internes et externes Plaidoyer pour la création par l'Etat d'une ligne budgétaire spécifique
Faible implication des institutions et parties prenantes de la RRC impliquées dans la mise en œuvre des activités	Elevé	Blocage de mise en œuvre du projet Faible taux d'exécution du projet Délais d'exécution Non atteinte des résultats	Plaidoyer de l'intégration de la RRC dans la loi fondamentale Développer des outils d'intégration de la RRC Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans l'exécution du projet Sensibilisation de la part du projet et des partenaires nationaux
Faible implication des autres acteurs impliqués dans la RRC au niveau communautaire	Moyen	Faible niveau d'impact du projet Faible niveau de la résilience des communautés et du pays Non atteinte des résultats	Sensibilisation des intervenants présents dans le secteur Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication et de mobilisation des partenariats Faire signer des chartes d'engagement aux communautés en lien avec les communes
Faiblesse de l'information climatique fournie	Moyen	Fausse alerte sur une situation de catastrophe Perte de confiance dans les prévisions fournies Prise de décision non objective	Renforcement des capacités techniques et opérationnelles de l'IGEBU
Naissance des conflits sociaux au sein des bénéficiaires communautaires	Moyen	Perturbation de la mise en œuvre	Encadrement et Renforcement du leadership (femmes, jeunes) et communautaire (résolution pacifique/transformation des conflits) Consultation des autorités locales et communautaires pour connaitre les risques d'impact négatifs Prise en compte des communautés hôtes en cas de déplacés internes, retournés, réfugiés. Recours aux activités HIMO et autres appuis en moyens ou capacités après ciblages systématiques des groupes vulnérables et des clivages locaux

Implication des parties prenantes

Les structures administratives provinciales, communales, ainsi que les structures communautaires au niveau collinaire, les communautés elles-mêmes, notamment les jeunes et les femmes, seront les cibles principales des interventions du programme. Elles seront identifiées et impliquées dans les actions à travers les différentes phases du cycle de gestion du programme.

Pendant la phase d'initiation, des réunions de démarrage seront organisées avec les bénéficiaires au niveau provincial et communal pour présenter la vision et la logique du projet.

Pendant la phase de planification, des réunions consultatives seront organisées avec la population et les autorités locales pour identifier des projets de développement économique local et les bénéficiaires directs. Les parties prenantes seront impliquées dans l'identification de la situation de référence, dans le suivi et dans l'ajustement du plan de mise en œuvre chaque fois que cela s'avèrera nécessaire.

Pendant la phase de mise en œuvre, l'approche orientée sur la responsabilité des bénéficiaires sera utilisée. Il s'agira de renforcer les capacités de bénéficiaires afin qu'ils puissent jouer un rôle actif dans leur propre développement. Les bénéficiaires vont également jouer un rôle de premier plan dans l'organisation d'évènements d'apprentissage et partage des connaissances.

Afin d'assurer le suivi et les évaluations, des réunions consultatives seront organisées systématiquement avec les bénéficiaires et des échantillons représentatifs des communautés ciblées afin de recueillir leurs opinions sur la qualité et l'impact du programme et leurs conseils. Cela impliquera aussi leur participation dans l'examen de la conformité sociale et environnementale du PNUD et le mécanisme de réponse des parties prenantes.

Pendant la phase de clôture, l'accent sera mis sur la continuité des interventions par les bénéficiaires. A travers les groupes/coopératives de bénéficiaires, le projet va appuyer des activités de partage des connaissances intercommunautaire et des pratiques de collaboration. Cela va créer un sentiment d'appartenance au sein des communautés, ce qui pourra contribuer en retour à la durabilité des résultats du projet

Coopération Sud-Sud et triangulaire

Grâce à un appui systématique à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire (en particulier lorsque le PNUD agit en tant que courtier de connaissances, développeur de capacités ou facilitateur de partenariats), le programme explorera des approches efficaces et des moyens afin de tirer profit des initiatives réalisées avec succès dans d'autres pays, notamment le Cameroun et l'Ouganda, ou par des bureaux pays ou autres acteurs en matière de gestion des risques et de prévention des catastrophes. Au niveau local, l'accent sera porté sur les initiatives d'intercommunalité, de l'innovation, du partenariat public-privé, et les partenariats durables entre la société civile et les collectivités locales.

Connaissance

La gestion des connaissances dans ce projet sera guidée par 3 principes clés: (1) La gestion des connaissances doit être centrée sur les personnes et axée sur la demande. Cela garantira que le programme fournisse des produits de connaissances de grande valeur et utiles aux parties prenantes; (2) le transfert des connaissances, la technologie utilisée et les processus doivent être adaptés et liés au contexte, et; (3) la gestion des connaissances est mesurable et, le cas échéant, attribuable.

A cet effet, l'objectif stratégique de ce programme pour une gestion efficace des connaissances est de renforcer l'accès des bénéficiaires et des acteurs locaux à l'information et au savoir, la création des opportunités économiques et la fourniture des services de développement. De manière spécifique, il s'agit d'améliorer la performance du programme, créer un avantage compétitif, transférer des leçons apprises et développer des pratiques de collaboration à travers différents acteurs.

Dans ce contexte, la stratégie de gestion des connaissances sera en premier lieu, l'identification et la priorisation. Il s'agit d'évaluer les besoins en connaissances des parties prenantes pour déterminer l'appui nécessaire afin de mieux orienter l'investissement du programme. Ce processus sera effectué par l'équipe de gestion de programme en étroite consultation avec les principales

parties prenantes. En deuxième lieu, l'engagement sera axé sur des groupes spécifiques afin d'évaluer l'efficacité de la gestion des connaissances. Les considérations stratégiques incluront l'incitation à utiliser des systèmes/ produits de gestion des connaissances et d'encourager la production de résultats des connaissances par les parties prenantes. Troisièmement, s'assurer que la collecte de données est exacte. Un solide plan de suivi et d'évaluation appuiera ce travail et, en dernier lieu, élaborer un cadre harmonisé de communication des résultats afin d'améliorer la capacité de production des rapports.

Cette stratégie sera focalisée sur quatre domaines clés à savoir les systèmes techniques de gestion des connaissances, les produits de la connaissance, le développement des capacités et les événements de connaissance.

Les systèmes techniques de gestion des connaissances. Afin de renforcer les capacités par la création et le partage des connaissances, une plateforme en ligne sera développée et promue avec des produits d'information et de connaissances. Cette plateforme contribuera à renforcer le partage d'informations et de connaissances, des bonnes pratiques, des enseignements tirés et des politiques en matière de préparation et de réponse aux catastrophes.

Les produits de la connaissance. Les produits de connaissance incluront les rapports annuels et d'évaluations de programme, le journal des leçons apprises, les histoires de succès et d'échec, les articles et témoignages, et des plans/modules de formations. Les collaborations et les partenariats seront définis dans des domaines thématiques par l'équipe de gestion et les spécialistes en la matière. Pour l'assurance qualité, les acteurs seront formés sur le processus et techniques de gestion des connaissances.

Le développement des capacités. Pour améliorer la formulation des politiques, stratégies et interventions de manière durable, des efforts seront déployés pour développer la capacité institutionnelle des groupes bénéficiaires et acteur locaux à générer des solutions en matière de connaissance. Ceci grâce à une utilisation stratégique des ressources d'assistance technique.

Les événements d'apprentissage. Ces évènements d'apprentissage pourront être organisés, notamment au sein d'une commune ou d'une province, afin de diffuser des bonnes pratiques ou des expériences réussies. Les méthodes de rassemblement et de transfert des connaissances recourront à l'innovation pour une diffusion et une visibilité large.

Durabilité et amplification

Un plan de durabilité des résultats/interventions et dynamiques du programme sera développé avec les parties prenantes, fondé de façon interdépendante sur l'aspect financier, institutionnel et programmatique. Concernant l'aspect financier, il s'agit principalement d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de mobilisation régulière des ressources, y compris dans le budget de l'Etat ou par la création d'un fonds spécifique.

Une action centrale sera la disponibilité de moyens pour la conception et la mise en œuvre de projets répliquant ou mettant à échelle les bonnes pratiques et résultats/interventions du programme afin d'élargir ses impacts positifs.

L'aspect institutionnel/organisationnel concerne la conception et la mise en œuvre d'un plan de communication et d'information sur la portée du programme ainsi que des nouvelles opportunités créées par celui-ci. Cela permettra de soutenir la pertinence du programme et de créer des nouveaux partenariats. En outre, les partenariats existant avec les Institutions Gouvernementales, les partenaires techniques et financiers, la société civile, le secteur privé et les bénéficiaires seront améliorés. Cela permettra de maintenir leur intérêt et engagement en faveur du programme, et de prendre la relève à la fin du programme.

L'aspect programmatique sera focalisé sur la responsabilisation et le renforcement des capacités des groupes bénéficiaires et les acteurs locaux. En outre, l'approche de gestion du programme sera utilisée pour maximiser l'impact et faciliter le transfert ou la mise à l'échelle des résultats à travers d'autres programmes. Une stratégie de sortie sera développée par l'équipe technique de gestion afin de garantir la continuation du programme au-delà de l'appui financier du PNUD, et mettre à échelle les résultats/interventions clés et bonnes pratiques dans le reste du pays.

IV. COÛT EFFICACITÉ ET PRODUCTIVITÉ

L'approche programme sera utilisée pour améliorer la coordination et la mise en commun des interventions des partenaires de mise en œuvre afin de créer un impact visible. En effet, le programme va responsabiliser les partenaires autour des accords de performance (plus on délivre, plus on reçoit) selon un processus concurrentiel et qualitatif entre les partenaires. En outre, sur la mise en œuvre des compétences transférées à la Plateforme Nationale de Prévention des Risques et Gestion des Catastrophes, le programme va capitaliser sur les interventions des programmes mis en œuvre par le PNUD pour renforcer les capacités des structures nationales, provinciales, communales et communautaires, ainsi que l'inclusion des personnes vulnérables. Cela permettra aussi de capitaliser sur des forces (expériences positives, maîtrise communautaire et ressources) des partenaires et d'autres projets/programmes pour créer un avantage compétitif pour le programme.

Afin d'améliorer l'efficacité, pour des raisons opérationnelles et afin de jouer au mieux sur les synergies nationales, il est proposé d'avoir une équipe du programme basée à Bujumbura.

Le programme bénéficiera de l'appui du PNUD en matière des achats, du recrutement du personnel, suivi financier et programmatique, de l'assurance qualité, des audits et évaluations HACT des partenaires. A cet effet, le programme va contribuer financièrement aux services d'appui direct (DPC) PNUD.

Gestion du projet

C'est un projet à modalité d'exécution directe (DIM) par le PNUD. Le Projet aura un gestionnaire de projet, un chargé de la communication, un (e) assistant (e) administratif et financier et un chauffeur. Le gestionnaire de ce projet s'occupera de la gestion globale et doit développer un plan de travail multi annuel et un plan de gestion et aussi fera le suivi au quotidien des activités. Un chargé de la communication assurera la mise en œuvre de tous les actions en rapport avec la communication et facilitera la participation des communautés dans la communication sur le RRC; Les outils, accompagnant le plan de gestion, seront développés par le gestionnaire du projet.

La mise en œuvre du projet est prévue dans les provinces de Bujumbura Mairie, Bujumbura Rural, Rumonge, Bubanza, Cibitoke, Kirundo et Muyinga. Outre le fait que ces provinces sont particulièrement vulnérables et sensibles aux catastrophes naturelles (en termes humains comme économiques), le PNUD a une maîtrise et une bonne connaissance de celles-ci à travers d'autres projets, ce qui est susceptible de faciliter la mise en œuvre efficace du projet.

Ce projet fera partie du Comité de pilotage mis en place dans le cadre des projets du portefeuille : Il sera mis en place un comité Technique de suivi composé de : PNUD, partenaires nationaux (Ministères techniques et société civile), représentants des bénéficiaires, et bailleurs de fonds.

V - Cadre de résultats

Effet visé tel qu'il est énoncé dans le PNUAD/Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] : Effet 4 : D'ici 2023, les autorités nationales et décentralisées adoptent et appliquent des mécanismes de gestion et prévention des crises et des risques de catastrophes, de gestion durable des RN (eau, terre, foret), de mitigation et d'adaptation aux changements climatiques et de protection des écosystèmes pour assurer une meilleure résilience des communautés.

Indicateurs d'effet tels qu'ils figurent dans le Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] /, y inclus la situation de référence et les cibles :

- Réduction annuelle de 5% du nombre de personnes déplacées à la suite d'un désastre naturel
- % de communes /provinces ayant des plans de préparation et de réponse aux risques de catastrophes tenant compte du genre
- Nombre de communes couvertes par un système performant d'alerte précoce aux risques de catastrophes
- Nombre de plateformes communales /provinciales de gestion des risques de catastrophes opérationnels,
- Disponibilité d'une base de données à jour sur les risques de catastrophes

Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD :

Produit 3.1 : Des outils et dispositifs de planification et d'évaluation fondés sur des données factuelles sont utilisés pour mettre en œuvre des mesures d'adaptation, de prévention et de préparation préalable fondées sur des données relatives aux risques et tenant compte des disparités entre les sexes, afin de limiter les effets des catastrophes naturelles sur les collectivités.

Intitulé et numéro Atlas du projet :

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT[14]	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)						MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS
			Valeur	Année	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année n	FINAL	
Produit 1.1 Les communautés, y compris les femmes et les jeunes sont mieux informées sur les risques et développent une culture du risque	1.1.1 Nombre de personnes désagrégées par sexe informées sur la RRC	Rapport de sensibilisation des communes	Hommes : 1549781 Femmes : 1678930	2018	H: 1580777 F: 1712508	H : 1659816 F : 1798134	H : 1908788 F : 2067854	H : 1958583 F : 2121798	H : 1971031 F : 2135284	Homme : Femme :	• Réunions avec les partenaires, • Visite de terrain, • Revue des rapports des partenaires, • Revues annuelles
	1.1.2. Existence d'un programme scolaire sur la RRC	Ministère de l'Éducation Nationale	Non	2018	Non	Oui	Oui	Oui	Oui		
	% d'écoles de provinces d'intervention ayant incorporé le programme RRC dans le Cursus	Ministère de l'Éducation Nationale	0%	2018	0%	0%	100%	100%	100%		

[14] Il est recommandé que les projets utilisent les indicateurs de produits issus du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources (IRRF) du Plan stratégique du PNUD, selon qu'ils sont pertinents, en sus des indicateurs de résultats spécifiques du projet. Il conviendra éventuellement de ventiler les indicateurs par sexe ou selon les autres groupes cibles.

Produit 1.2 : Les communautés affectées par les catastrophes, en particulier les femmes, les jeunes, les enfants, les personnes âgées, les personnes vivant avec un handicap et les autochtones ont accès à des moyens de subsistance / opportunités économiques et solutions durables	1.2.1 Nombre de déplacés, et de membres des communautés d'accueil bénéficiant de solutions durables, y compris des emplois, le logement et moyens de subsistance respectueux de l'environnement, ventilé par sexe	DTM	Hommes Déplacés : 28328 Femmes Déplacés : 30689 Communauté d'accueil : Hommes : 0 Femmes : 0	2019	H : 28328 F : 30689 H: 2833 F : 3069	H: 26912 F: 29154 H : 2691 F : 2915	H: 25566 F: 27697 H : 2557 F : 2770	H: 24288 F: 26312 H : 2429 F : 2631	H: 23073 F: 24996 H : 2307 F : 2500	Hommes: Femmes:	• Réunions avec les partenaires, • Visite de terrain, • Revue des rapports des partenaires, • Revues annuelles
	1.2.2 Nombre de microentreprises et de petites et moyennes entreprises locales, en particulier celles dirigées par des femmes ou des associations féminines vulnérables ou affectées par les catastrophes naturelles, qui utilisent les plateformes de services de développement des moyens de subsistance ruraux non agricoles inclusifs et durables		Entreprises dirigées par des hommes : 176 Entreprises dirigées par des femmes : 200	2018	EH : 176 EF : 200	EH : 196 EF : 220	EH : 216 EF : 240	EH : 236 EF : 260	EH : 256 EF : 280	Entreprises dirigées par des hommes : Entreprises dirigées par des femmes :	
Produit 1.3 : Les groupes de femmes sont outillés pour la préparation à la réponse aux catastrophes	1.3.1 Nombre de groupements associatifs féminins développant des initiatives de réduction des risques de catastrophes.		0	2018	0	39	78	156	156		• Réunions avec les partenaires, • Visite de terrain, • Revue des rapports des partenaires, Revues annuelles
Produit 2.1 : Les Communes disposent d'un système efficace d'alerte précoce des risques de catastrophe	2.1.1 Nombre d'administrations locales ayant mis en service des systèmes d'alerte fonctionnel et sensible au genre		0	2018	13	26	39	39	39		• Réunions avec les partenaires, • Visite de terrain, • Revue des rapports des partenaires, • Revues annuelles

	2.1.2 Nombre de personnes, renforcées dans la gestion du système d'alerte précoce, désagrégé par sexe		0	2018	325	650	975	975	975		
	2.1.4 Nombre de communes disposant d'une cartographie des risques de catastrophes		5	2018	0	5	20	39	39		
	2.1.5 Proportion des communes des provinces d'intervention ayant la ligne budgétaire sur la RRC dans le budget communal		0%	2018	0%	10%	30%	60%	100%		
Produit 2.2. : Les structures Nationales et les acteurs locaux ont de meilleures capacités techniques, institutionnelles, organisationnelles et opérationnelles	2.2.1 Existence d'un centre d'opérations d'urgence fonctionnel		Non	2018	Non	Non	Oui	Oui	Oui	1	• Réunions avec les partenaires, • Visite de terrain, • Revue des rapports des partenaires, • Revues annuelles
	2.2.2 Nombres de Structures de la RRC ayant des plans de contingence /mise à jour tenant compte du genre		Nationale : 1 Provinciales : 7 Communales : 39	2018	N : 1 P : 7 C : 10	N : 1 P : 7 C : 39	N : 1 P : 7 C : 39	N : 1 P : 7 C : 39	N : 1 P : 7 C : 39	20	

V. SUIVI ET ÉVALUATION

Le suivi –évaluation du projet va se focaliser sur les critères de pertinence, efficience, efficacité, utilité (impact), durabilité, cohérence et de redevabilité envers les populations, les communautés et les bailleurs. Les approches qualitatives et quantitatives seront employées pour analyser les données primaires (rapports des plateformes et administrations, groupes sectoriels et diverses institutions et organisations) et des données secondaires (enquêtes, entretiens, sondages, etc..) de la vérification des indicateurs.

Des tableaux de plan de suivi-évaluation du projet seront confectionnés par l'équipe de projet. Ils comprendront des indicateurs globaux/synthétiques et les différents partenaires devront les adapter à leurs propres situations afin d'en faciliter la compilation et l'exploitation. Le suivi se fera autour des indicateurs relatifs aux objectifs à tous les niveaux du cadre logique, la qualité et pertinence des activités et de l'utilisation des ressources (performance), l'environnement du projet (indicateurs d'hypothèses), l'impact du projet, la coopération avec les groupes cibles et partenaires. Le suivi concerne les indicateurs de moyens (suivi de mise en œuvre des activités), les indicateurs de réalisation (suivi des produits), les indicateurs de résultats (suivi des résultats) et les indicateurs d'effet/impact (suivi des changements sur la population).

Pour suivre une mise en œuvre des activités, l'équipe du projet fera des missions de terrain dans les provinces et communes tout comme le comité de pilotage. Des suivis périodiques de l'exécution des activités permettront d'identifier d'éventuelles lacunes, évaluer les raisons de ces lacunes et contribuer aux décisions du comité de pilotage du projet par des mesures correctives à apporter. Les données désagrégées par sexe seront collectées pour faciliter et améliorer l'approche genre spécifique. Des rapports vont être produits selon la gouvernance du projet et le prescrit des procédures en vigueur au PNUD. L'équipe de projet donnera les rapports au comité de pilotage (co-présidé par le PNUD et la PFN), ce dernier fera rapport à l'ensemble des acteurs et PTF.

Pour évaluer l'impact, le projet va conduire (i) des entretiens semi structurés auprès des parties prenantes et proposer des solutions d'amélioration, (ii) des enquêtes pour analyser le niveau de satisfaction de la population sur les services des comités locaux dans la prévention, gestion et réponse aux crises de catastrophe. Une combinaison de recherche quantitative et de recherche qualitative pour donner aux parties prenantes et comités locaux une voix en vue d'apprendre comment le projet pourrait être amélioré.

Le projet va développer une base de données commune. Les partenaires intégreront leurs données dans la base de données du projet afin que le directeur du projet et son équipe de gestion puissent suivre son évolution. Pour l'évaluation, sur base des rapports et documents de projet, une évaluation interne sera faite trimestriellement par l'équipe de projet, semestriellement par le comité de pilotage et annuellement par toutes les parties prenantes au projet. Deux évaluations externes (à mi-parcours et finale) seront aussi faites par une expertise externe au projet. Une évaluation à mis – parcours (à la fin des 18 premiers mois) sera faite pour confirmer les orientations du projet pour enfin « sevrer » pour la troisième année l'équipe de projet en transférant la gestion de RRC au SNE permanent de RRC. Et enfin une évaluation finale sera réalisée après la clôture du projet.

Dans le cadre de la Stratégie Résilience au Burundi, et afin de pouvoir recenser les investissements du projet dans le Résilience Investment Tracking System (RIT), le suivi des investissements et des bénéficiaires (désagrégé par sexe) se fera au niveau des provinces et des communes.

Plan de suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Actions attendues	Partenaires éventuels	Coût éventuel
Suivi du progrès des résultats par l'équipe de projet en soumettant des rapports au comité de pilotage	-Mesurer l'efficacité du projet ; -Suivre des indicateurs ; -Echange d'information sur la progression ; -Ajuster la mise en œuvre du projet	Mensuel Trimestriel Annuel	-Cartographier des indicateurs avec des marqueurs ; - Faire un examen exhaustif et régulier de façon systématique par collecte, analyse et exploitation des informations sur des ressources, produits et résultats du projet pour une bonne gestion et une prise de décision -Evaluer le trimestre précédent ; -Planifier des priorités du trimestre suivant	Structure de la PFN, OCHA, PAM, FAO, OMS et UNICEF	Voir budget alloué au suivi dans la partie « Plan de travail pluriannuel »
Organiser l'enquête de satisfaction des communautés	Evaluer le niveau de satisfaction des communautés affectées par la crise	Chaque fois que le besoin se manifeste	Recrutement du cabinet de consultant	Tous les partenaires	50 000$
Suivi et gestion des risques	Les risques liés à l'exécution et à la mise en œuvre du projet concernent les points de : -Capacités limitées des institutions impliquées dans la mise en œuvre des activités : Ceci pourrait occasionner une faible exécution des activités du projet et par conséquent ne pas atteinte des résultats attendus. - Faible connaissances scientifiques en matière de RRC : Il manque certains outils pertinents pour la planification et gestion des risques par exemple un document de cartographie des risques de catastrophes au Burundi. Ceci peut affecter la manière dont des décisions sont prises. - Difficulté de travailler en consortium : un grand nombre d'acteurs autour d'un même projet peut entrainer des lourdeurs des procédures de chaque partenaire dans la mise en œuvre des activités. - Faible engagement des parties prenantes ; -Absence de cadre institutionnel (législations, politiques, etc.)	Trimestriel	-L'équipe de projet en collaboration avec le Consultant international va mettre en place un Plan d'Acquisition des Compétences (PAC) pour permettre à l'équipe des acteurs/institutions d'adopter des nouveaux outils d'analyse, de suivi et évaluation ; -Un système interne (parties prenantes) de renforcement des compétences sera mise en place ; -Des coopérations techniques avec d'autres centres de compétences en RRC vont être initiées. - Le Gouvernement et le PNUD vont chercher à persuader les acteurs et les parties prenantes sur les engagements des Etats et différents acteurs aux 3 grands objectifs mondiaux	-Bureau du PNUD (siège) ; -Consultant international ; -Centres de compétences (niveaux sous-région, région, international) ; - MSPGC	Voir budget alloué au suivi dans la partie « Plan de travail pluriannuel »
Leçons apprises	Un atelier de deux jours sera organisé pour apprendre des leçons (connaissances, bonnes pratiques et enseignements dans la RR à partir de la réalisation des activités du projet et auprès d'autres projets ainsi que des partenaires. Ces leçons seront réintégrées dans le projet.	Une fois par année	-Un rapport sera produit et publié sur le site du PNUD et accessible à tous les acteurs -A la fin du projet, un ouvrage collectif sera produit pour capitaliser des acquis du projet par les parties prenantes	-Parties prenantes au projet (toutes) -Consultant international - ONU-SIPC -Bureau du PNUD (siège)	Voir budget alloué au suivi dans la partie « Plan de travail pluriannuel »

Assurance qualité annuelle du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD afin d'identifier les forces et les faiblesses du projet et d'éclairer la prise de décision de la direction pour améliorer le projet.	Annuellement	Un rapport de suivi sera produit. Des points forts et les faibles seront examinés par la direction du projet et comité de pilotage et utilisés pour éclairer les décisions afin d'améliorer la performance du projet	-Comité de pilotage -PNUD, bureau de Bujumbura	Voir budget alloué au suivi dans la partie « Plan de travail pluriannuel »
Revue et ajustement des activités en cour de mise en œuvre	Des outils de suivi seront mis en place par l'équipe de projet. Les données seront collectées par trimestre. De plus, un outil de compilation annuel sera mis en place	Une fois par année	-Une fiche remplie permettra une évaluation de la performance du projet dans la mise en œuvre des activités, de collaboration avec d'autres parties prenantes. Les leçons et défis seront discutées pour améliorer la qualité des résultats	Consultant international	Voir budget alloué au fonctionnement dans la partie « Plan de travail pluriannuel »
Rapport de projet	Un rapport d'avancement sera présenté au Comité de pilotage et aux principales parties prenantes. Ce rapport comprenant des données de progrès montrant les résultats atteints par rapport aux objectifs annuels prédéfinis au niveau de la mise en œuvre du projet, le résumé annuel de la qualité du projet, des mesures de mitigation des risques actualisé et présentation des planifications pour une année prochaine	Annuellement	Un rapport de projet annuel sera validé en premier lieu par le comité de pilotage ensuite par les bailleurs	Bureau PNUD au siège	Voir budget alloué au fonctionnement dans la partie « Plan de travail pluriannuel »
Examen par le comité de pilotage du projet	L'équipe de projet peut proposer des révisions du budget du projet pour adapter les apports aux besoins mais aussi pour renforcer la qualité des résultats -Une évaluation de fin de projet va être conduite pour partager des leçons apprises et capitaliser les acquis du projet.	Après deux premières années et à la fin du projet	Tout problème devrait être discuté par l'équipe de projet et mettre en œuvre les mesures de mitigation proposes ou demander l'appui du consultant international	Comité de pilotage	Voir budget alloué au fonctionnement dans la partie « Plan de travail pluriannuel »

Plan d'évaluation[15]

Type de l'évaluation	Partenaires éventuels	Produit associée au plan stratégique	Effet du PNUAD/DPP	Date d'achèvement prévue	Parties prenantes clés de l'évaluation	Coût et source de financement
Évaluation à mi-parcours (après 18 mois)	PFN, PNUD,	Le Burundi améliore ses mécanismes de gestion et prévention des crises et catastrophes, de gestion durable des RN (eau, terre, foret), de mitigation d'adaptation aux changements climatiques, de protection des écosystèmes pour assurer une meilleure résilience des communautés et limiter les mouvements de populations inhérents aux chocs.	D'ici 2021, les autorités nationales et décentralisées adoptent et appliquent des mécanismes de gestion et prévention des risques de catastrophes, de gestion durable des ressources naturelles (eau, terre, foret), de mitigation et d'adaptation aux changements climatiques et de protection des écosystèmes pour assurer une meilleure résilience des communautés.	30/06/2020	PFN, PNUD	Prévu par le plan de travail (frais de suivi)
Evaluation de fin de projet	PFN, PNUD,			30/12/2023	PFN, PNUD	Prévu par le plan de travail (frais de suivi)

[15] Facultatif; selon les besoins

VI. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL[16] [17]

Tous les coûts programmatiques et opérationnels prévus pour l'appui du projet, notamment ceux de l'appui à l'efficacité du développement et des dispositions de mise en œuvre, doivent être identifiés, estimés, chiffrés intégralement dans le budget du projet pour chacun des produits correspondants. Sont concernées ici les activités qui appuient directement le projet, telles que celles relevant des communications, des ressources humaines, des achats, du financement, des conseils de politique, de l'assurance qualité, des rapports, de la gestion, etc. Tous les services directement liés au projet doivent être indiqués de manière transparente dans le Document de projet.

PRODUITS ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année					PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU en USD		
		A1	A2	A3	A4	A5		Source de financement	Poste budgétaire	Montant
Produit 1.1 : Les communautés, y compris les femmes et les jeunes sont mieux informées sur les risques et développent une culture du risque *Marqueur genre :2*	Activité 1.1.1 : Mener une étude sur les besoins en information sur la RRC	40 000	0	0	0	0				40 000
	Activité 1.1.2 : concevoir des messages simples et compréhensibles à transmettre aux utilisateurs	200 000	50 000	150 000	0	0				400 000
	Activité 1.1.3 : appuyer la sensibilisation des communautés sur la RRC	150000	200000	100000	150000	100000				700 000
	Activité 1.1.4 : diversifier les canaux de communication de l'information sur la RRC	100000	50000	50000	0	0				400 000
	Activité 1.1.5 : appuyer l'opérationnalisation du Réseau National de communication et d'Information sur la RRC	100000	50000	150000	50000	50000				400 000
	Activité 1.1.6 : sensibiliser les communautés aux risques qu'ils encourent (cartographie des risques)	250000	200000	150000	100000	50000				650 000

[16] Les définitions et classifications des coûts pour que les coûts relatifs au programme et à l'efficacité du développement soient imputés au projet sont énoncées dans la décision DP/2010/32 du Conseil d'administration.

[17] Les modifications apportées au budget d'un projet qui affectent la portée (produits), la date d'achèvement ou les coûts estimatifs totaux du projet nécessitent une révision budgétaire formelle qui doit être signée par le comité de pilotage du projet. Dans les autres cas, le directeur de programme du PNUD peut signer seul la modification, à condition que les autres signataires n'y opposent aucune objection. Cette procédure est applicable, par exemple, lorsque le but de la modification n'est que de rééchelonner les activités entre les années.

	Activité 1.1.7 : renforcer la communication entre les structures	50000	50000	50000	20000	50000				500 000
	SUIVI	50000	30000	50000	20000	50000				200000
	Total partiel pour le produit 1.1									**3 290 000**
Produit 1.2 : Les communautés affectées par les catastrophes, en particulier les femmes, les jeunes, les enfants, les personnes âgées, les personnes vivant avec un handicap et les autochtones ont accès à des moyens de subsistance / opportunités économiques et solutions durables **Marqueur genre :2**	Activité 1.2.1 : Développer des activités économiques pour la réintégration durable et l'autonomisation économique des communautés ou ménages sinistrés, déplacés, retournés ;	300000	300000	200000	200000	200000				1200000
	Activité 1.2.2 : Fournir les moyens et les capacités aux personnes sinistrées, déplacées, retournées, particulièrement aux femmes, aux jeunes et aux plus vulnérables, de mieux reconstruire leurs infrastructures sanitaires et scolaires, logements et moyens de subsistance, y compris par des activités HIMO ou une approche 3X6 ;	300 000	300 000	500 000	500 000	300 000				1800000
	Suivi	20000	20000	10000	10000	20000				80000
	Total partiel pour le produit 1.2									**3080000**
Produit 1.3 : Les groupes de femmes et des jeunes sont outillés pour réduire les risques de catastrophe ***Marqueur genre :3***	Activité 1.3.1 : Renforcer les capacités techniques des associations de femmes en RRC	0	30000	30000	30000	0				90000
	Activité 1.3.2 : Evaluer les besoins inclusifs au niveau des communautés à grand risque de catastrophes	0	40000	0	0	0				40000
	Activité 1.3.3 : Appuyer la mise en place des plans de résilience communautaire	0	0	50000	50000	50000				150000
	Total partiel pour le produit 1.3									180000
Produit 2.1 : Les Communes disposent d'un système efficace d'alerte précoce des risques de catastrophe	Activité 2.1.1. Effectuer une visite d'échange d'expérience dans un pays disposant d'un Système National d'Alerte Précoce opérationnel	50000								50000

Marqueur genre :1	Activité 2.1.2 : Mettre en place les mécanismes communaux d'alerte précoce intégrés multirisques		200 000	150000	100000	100000				550000
	Activité 2.1.3 : opérationnaliser les SAP à tous les niveaux			150000	100000	100000				500000
	Activité 2.1.4 : renforcer les capacités techniques des structures d'alerte précoce	200000	150000	200000	200000	200000				950000
	Activité 2.1.5 : diversifier les méthodes d'alerte au niveau communautaire	200000	100000	100000	100000	100000				600000
	Activité 2.1.6 : mettre en place un partenariat avec les sociétés de téléphonie mobile pour diffuser les alertes et coordonner les réponses aux catastrophes		150000							150000
	SUIVI	10000	15000	5000	5000	10000				45000
	Total partiel pour le produit 2.1									**2695000**
Produit 2.2. : Les structures Nationales et acteurs locaux ont de meilleures capacités techniques, institutionnelles, organisationnelles et opérationnelles. *Marqueur genre :1*	Activité 2.2.1 poursuivre la mise en place des plateformes et renforcer les capacités de fonctionnement des bases opérationnelles, notamment en définissant leur cahier des charges et en renforçant les liens commune/communauté	0	100000	100000	0	0				200000
	Activité 2.2.2 : élaborer les plans de contingence à tous les niveaux et les tester en tenant compte du genre	50000	100000	100000	100000	100000				900000
	Activité 2.2.3 : organiser des exercices périodiques de simulation en salle et de terrain de réponses en cas de catastrophes au niveau communal	0	100000	100000	100000	100000				400000
	Activité 2.2.4 : appuyer l'opérationnalisation d'un système de collecte, analyse et diffusion des données des risques de catastrophes	0	30000	30000	0	0				60000
	Activité 2.2.5 : Réaliser une cartographie nationale dynamique des risques sur GIS	450000	450000	0	0	0				900000

	Activité 2.2.6 : Réaliser une étude et développer un système de collecte des informations relatives aux impacts économiques des catastrophes	50000	50000	50000						100000
	Activité 2.2.7 : Diffuser les informations sur l'impact économique des catastrophes; la cartographie nationale des risques et INFORM à tous les niveaux		40000	40000	40000	40000				120000
	Activité 2.2.8 : renforcer la coopération Sud-Sud à travers le partage de bonnes pratiques et leçons apprises	30000	50000	30000	30000	30000				170000
	Activité 2.2.9. appuyer l'opérationnalisation d'un Centre Nationale des Opérations d'Urgence	300 000	0	0	0	0				300000
	Activité 2.2.10. Appuyer l'opérationnalisation du centre d'excellence en gestion de catastrophes	800 000	350000	0	0	0				1150000
	Activité 2.2.11 : appuyer la PFN pour instaurer un système de parrainage à ses structures	250000	300000	150000	150000	150000				1000000
	Activité 2.2.12 : Mettre à jour la planification multi-acteurs des actions de réponses pour un relèvement précoce en cas de catastrophe	50000	50000	0	0	0				100000
	SUIVI	15000	15000	10000	10000	5000				55000
	Total partiel pour le produit 2.2									**4045000**
Évaluation *(le cas échéant)*	ÉVALUATION			40000		55000				95000
Appui général à la gestion		270000	270000	270000	270000	270000				1350000
TOTAL										**13110000**

VII. MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

1. Directeur du Projet : C'est le point focal du projet et président du Comité de Pilotage. Cette fonction est normalement occupée par l'Agence de Coopération Gouvernementale ou le PNUD.
2. Partenaires de développement (aussi appelé le Fournisseur principal): Ce sont des individus ou groupes qui représentent les intérêts des parties concernées, lesquels fournissent le financement et/ou l'expertise technique au projet. Ils comprennent généralement les Partenaires de mise en œuvre, le PNUD et les donateurs.
3. Représentant du bénéficiaire (aussi appelé bénéficiaire principal): ce sont les individus ou groupes d'individus qui représentent les intérêts de ceux qui bénéficieront définitivement du projet. Sa fonction principale dans le Comité est de s'assurer de la réalisation des résultats du projet du point de vue des bénéficiaires du projet. Souvent les représentants des organisations de la société civile (OSC) peuvent jouer ce rôle.
4. Assurance du projet : L'Assurance du projet est la responsabilité de chaque membre du Comité de Pilotage ; cependant le rôle peut être délégué. Le rôle d'assurance du projet appui le Comité de Pilotage dans la réalisation des objectifs et les fonctions indépendantes de supervision et de suivi du projet. Ce rôle s'assure que les différentes étapes de gestion du projet sont bien suivies et sont réalisées. L'Assurance du projet doit être indépendante du Gestionnaire du Projet. Par conséquent, le Comité de Pilotage ne peut déléguer aucune de ses responsabilités d'assurance au Gestionnaire du Projet. Un cadre du Programme du PNUD a typiquement le rôle d'Assurance du Projet.

A. ***Gestionnaire du projet :***

Le Gestionnaire du Projet a l'autorité d'assurer la gestion quotidienne du projet au nom du Partenaire de Réalisation et dans les limites établies par le Comité de Pilotage. Le Gestionnaire du Projet est responsable de la gestion quotidienne et de la prise des décisions pour le projet. Il assure la fonction de secrétaire du Comité de Pilotage.

La responsabilité première du Gestionnaire du Projet est de s'assurer que le projet produit les résultats indiqués dans le document du projet selon les normes de qualité requises et dans les limites du temps et du coût indiquées.

Avant l'approbation du projet, le rôle du Promoteur du Projet est celui du membre du personnel du PNUD responsable des fonctions de gestion du projet pendant la formulation jusqu'à la mise en place du Gestionnaire du Projet.

VIII. CADRE JURIDIQUE

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement du Burundi et le PNUD, signé le 20 novembre 1975. Toutes les références faites dans le SBAA au PNUD sont réputées faire référence au PNUD.

Le présent projet sera réalisé par le PNUD conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD.

IX. GESTION DES RISQUES

Le programme sera mis en œuvre par le PNUD (modalité de réalisation directe – DIM).

1. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, respectera les politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).

2. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, déploiera tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des [fonds du projet][18] [fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet][19] ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999) du Conseil, laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list. Cette disposition doit figurer dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus au titre du présent Document de projet.

3. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (http://www.undp.org/ses) et du mécanisme de responsabilisation connexe (http://www.undp.org/secu-srm).

4. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation : a) mènera les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) s'emploiera de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.

5. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.

6. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, veillera à ce que les obligations suivantes soient opposables à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :

 a. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA *[ou des Dispositions supplémentaires du Document de projet]*, la responsabilité de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et de son personnel et de ses biens, et des biens du PNUD dont lesdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire ont la garde, relève desdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire. À cette fin, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :

[18] À inclure lorsque le PNUD est le Partenaire de réalisation

[19] À inclure lorsque les Nations Unies ou un fonds/programme ou une institution spécialisée de l'Organisation est le Partenaire de réalisation.

i. Met en place un plan de sécurité et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;
ii. Assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de sa sécurité respective et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.

b. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.

c. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou du programme ou dans l'emploi des fonds du PNUD. Elle/il veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.

d. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.

e. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD enquêtera sur tout aspect de ses projets et programmes. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire y accordera sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires) à ces fins à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte la partie responsable, le sous-traitant et le sous-bénéficiaire concernés pour trouver une solution.

f. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informeront promptement le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, de tout éventuel emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsqu'elle/il a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire en informeront le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informera promptement le

Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Elle/il fournira des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

g. Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conformes aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire au titre du présent accord ou de tout autre.

 Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre elle/lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

 N.B.: Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

h. Chaque contrat émis par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient..

i. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet ou programme, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouvrés au PNUD.

j. Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire est tenu(e) de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à ses sous-traitants et sous-bénéficiaires et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient reproduites ainsi qu'il convient, *mutatis mutandis*, dans tous ses sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

X. ANNEXES

1. **Rapport sur l'assurance qualité du projet**

2. **Modèle d'Examen préalable social et environnemental** [anglais][français][espagnol], comprenant les évaluations sociales et environnementales ou les plans de gestion additionnels selon qu'il convient. *(N.B.: L'examen préalable des NES n'est pas requis pour les projets pour lesquels le PNUD est uniquement l'agent d'administration et/ou les projets consistant exclusivement de rapports, de la coordination d'évènements, de formations, d'ateliers, de réunions, de conférences, de la préparation de matériels de communication, du renforcement des capacités des partenaires à participer aux négociations et aux conférences internationales, de la coordination de partenariats et de la gestion de réseaux, ou les projets régionaux/globaux sans activités au niveau national).*

3. **Analyse des risques**. Utilisez le modèle de Registre des risques standard. Veuillez vous reporter aux instructions contenues dans la Description des éléments à livrer du Registre des risques.

4. **Évaluation des capacités :** Résultats des évaluations des capacités du Partenaire de réalisation (y inclus de la micro-évaluation de la HACT).

5. **Termes de référence du Comité de pilotage du projet et termes de référence des postes clés de gestion.**